

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



**PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2014**

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

CHAPITRE 52

**COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE
L'HOMME ET DES LIBERTES**

VERSION FRANCAISE

page intercalaire

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	9
3.1. BILAN TECHNIQUE	9
3.2. BILAN FINANCIER	9
3.3. PERSPECTIVES	9
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	9
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	9
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	11
6. PROGRAMME 646: COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	15
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	17
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	17
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	17
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	17
ANNEXE	
TABLEAU DE BUDGETISATION	

page intercalaire

Note explicative

La Loi N°2007 du 26 Décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat a mis en place un nouveau cadre de gestion budgétaire, comptable et financier dans les Administrations publiques. Ce nouveau cadre est une véritable constitution financière qui vient remplacer l'Ordonnance de 1962 qui, même si elle a permis d'obtenir au cours des cinquante dernières années, des résultats non négligeables, était devenue inadaptée au regard des défis auxquels notre pays fait face.

Le nouveau texte est une volonté politique affichée du Chef de l'Etat qui, lors de sa communication spéciale au cours du Conseil des Ministres du 12 Septembre 2007, disait : « le Gouvernement doit s'attendre à être jugé sur des critères de performance ». C'est une traduction dans les faits de la gestion axée sur les résultats.

Après l'adoption et la promulgation de la Loi N°2012/014 du 21 Décembre 2012, première loi élaborée en mode programme, un saut qualitatif a été opéré dans la présentation du budget à travers le document intitulé « Projet de Performance des Administrations (PPA) Ministérielles ». La demande budgétaire y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance, une performance justifiée par l'atteinte des résultats visés par les politiques publiques en cours d'implémentation.

Un nouveau système d'information appelé PROBMIS (Programme Budget Management Information System) a donc été mis en place pour accompagner la mise en œuvre de cette réforme.

Comme pour tout nouvel outil, on a observé au cours de la période de démarrage de l'exercice, des petites difficultés qui ont été très vite surmontées, permettant une accélération du processus de mise en œuvre des activités planifiées en 2013.

Tirant des leçons de l'expérience de l'exercice en cours, la préparation des Projets de Performance des Administrations (PPA) de l'exercice 2014 a mis un accent particulier à améliorer les éléments, aussi bien de forme que de fond, ambitionnant de donner aux Administrations un référentiel pratique, cohérent et pertinent, garantissant de meilleures possibilités de lecture de la performance.

C'est donc en toute logique qu'il présente les objectifs de performance pour les trois prochaines années et décline pour chaque programme, les objectifs, les indicateurs, les cibles, les stratégies-programme, les actions et le cadre organisationnel de mise en œuvre ainsi que les moyens qui accompagnent sa réalisation.

Bien entendu, toute cette planification se doit d'être cohérente avec le Document de Stratégie de Croissance et de l'Emplois (DSCE).

Dans sa structuration, il comporte trois parties imbriquées :

- La synthèse stratégique qui montre que le Projet de Performance des Administrations (PPA) est en cohésion avec les politiques publiques en cours ;
- Le contenu des programmes ;
- Les annexes.

Les Ministères des Finances et de l'Economie de la Planification et de l'Aménagement du Territoire vous souhaitent un agréable voyage à travers ce nouvel outil.

page intercalaire

PREMIERE PARTIE

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

page intercalaire

1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES**2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE****3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES****3.1 BILAN TECHNIQUE****3.2 BILAN FINANCIER****3.3 PERSPECTIVES****4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE****5. PRÉSENTATION DU CADRE STRATÉGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES**

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 646

COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL					
Actions du programme	Objectif	Indicateurs			
		Libellé	Niveau Ref.	Niveau cible	Source de vérification
01 GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	Accroître les interventions dans le règlement des litiges concernant les droits de l'homme		0.0	0.0	

DEUXIEME PARTIE

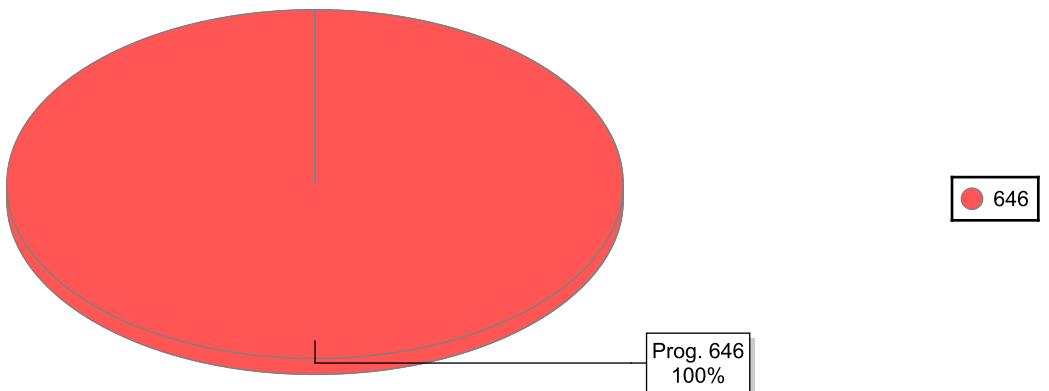
CONTENU DES PROGRAMMES

page intercalaire

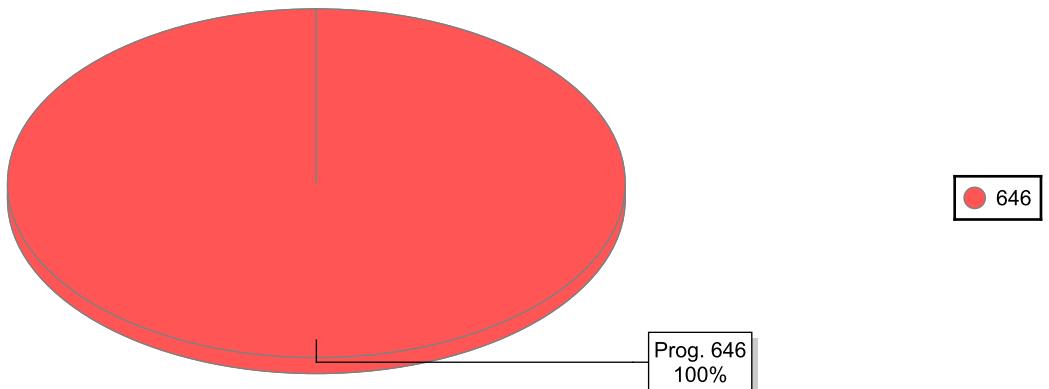
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

Numéro et intitulé du programme	Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
646 COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	720 000 000	720 000 000	500 000 000	500 000 000	1 220 000 000	1 220 000 000
Total	720 000 000	720 000 000	500 000 000	500 000 000	1 220 000 000	1 220 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



page intercalaire

6. PROGRAMME 646

COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL

RESPONSABLE DU PROGRAMME

page intercalaire

■ 6.1 PRESENTATION DU PROGRAMME

■ OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Assurer le respect des droits des citoyens

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1 Nombre d'interventions de la CNDHL	nb	2013	45	2014	60

■ RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01 GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

■ 6.2 STRATEGIE PROGRAMME

■ 6.3 PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

OBJECTIF 1 Accroître les interventions dans le règlement des litiges concernant les droits de l'homme

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		Année	valeur	Année	valeur
1			0		0

■ 6.4 PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTIONS

Numéro et intitulé de l'action		Dépenses courantes		Dépenses en Capital		Total	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	720 000 000	720 000 000	500 000 000	500 000 000	1 220 000 000	1 220 000 000
Total		720 000 000	720 000 000	500 000 000	500 000 000	1 220 000 000	1 220 000 000

page intercalaire

ANNEXE

TABLEAU DE BUDGETISATION

page intercalaire

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2014

CHAPITRE 52 - COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION
(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 0	DEPENSES NON REPARTIES PAR FONCTIONS	1 220 000	1 220 000
Fonction 03	Provisions	1 220 000	1 220 000
Programme 646	COORDINATION ET PILOTAGE DE LA CNDHL	1 220 000	1 220 000
Action 01	GESTION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES	1 220 000	1 220 000
Article 39 00 00	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés (CNDHL)	1 220 000	1 220 000
Paragraphe 6901	Provisions de fonctionnement	720 000	720 000
2813	Transferts en capital aux EPAs et autres organismes publics	500 000	500 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		1 220 000	1 220 000